

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 12 octobre 2021

-----15-----15-----10-----

L'an deux mille vingt et un-----

et le 12 octobre -----

Date de
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

06/10/2021

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage

06/10/2021

Présents : M. BEZERRA Gérard, DESPAX Nelly, M. BETUING Serge, Mme FIN
Thérèse, M. LANSMANT Sébastien, Mme CUZACQ Geneviève, M. LARRODE
Eric, M. LABEYRIE Nicolas, Mme PLOQUIN Cécile, Mme CARRERE
Amandine.

Excusés : Mme BOUZIGON Muriel, M. CHARLES Eric, Mme MONDIN-
SEAILLES Christiane, M. CABANNES Pierre, Mme PLOQUIN Cécile.

Secrétaire de séance : M. LANSMANT Sébastien .

Objet de la Délibération

**Modification du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées
(PDIPR)**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le courrier du Président du Conseil Départemental
lui demandant d'émettre son avis sur la proposition d'un nouvel itinéraire au Plan Départemental des
Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R) et de délibérer sur l'inscription à ce plan des
chemins concernés, conformément à l'article L 361.1 du Code de l'Environnement :

G.R. 65 (Voie du PUY-EN-VELAY) :

N°1 : CR n°32 de Lauraët au Pont d'Artigues,

N°2 : VC n°15 du Prolong,

N°3 : VC n°116,

N°4 : CR n°38 de Montréal a Condom (de la VC n°116 a la VC n°121).
N°5 : VC n°121,
N°6 : RD n°113 (de la VC n°121 jusqu'à l'agglomération),
N°7 : Traversée d'agglomération,
N°8 : VC n°144 (de l'agglomération jusqu'au CR n°60 a l'ancienne voie ferrée),
N°9 : CR n°60 de Montréal a Lagraulet,
N°10 : VC n°35 de la Bourdette a la Gare (du CR n°60 a l'ancienne voie ferrée),
N°11 : Ancienne voie ferrée appartenant au Conseil General (de la VC n°35 a la propriété privée de M. BERAUT).
N°12 : Parcelles n°41 et 15 de la section AT, appartenant à Monsieur BERAUT
N°13 : RD n°230 (à l'intersection des 2 chemins de la propriété privée de M. BERAUT).
N°14 : Parcelle n°104 de la section AV, et parcelles n°215, 216 et 219 de la section F. appartenant a M. BERAUT.
N°15 : VC n°142 (de la propriété privée de M. BERAUT au CR n°88),
N°16 : CR n°88 de Bidalere au moulin de Jaulin,
N°17 : CR n°21,
N°18 : Parcelle n°201 de la section AY, appartenant à M.LE MENN.
N°19 : VC n°34 du Bourdieu (la partie entre la RD 31 et la propriété du Département du Gers (Parcelle n°125 section AZ))
N°20 : Parcelle n°125 section AZ appartenant au Département du Gers

G.R. 654 (Voie de VEZELAY) :

N°1 : CR de Pitous au Carrere Longue (du CR n°24 de la commune de Fources jusqu'au CR n°1),
N°2 : CR n°1 de Montréal a Mezin,
N°3 : RD n°168 (du CR n°1 a la VC n°122),
N°4 : VC n°122 (de la RD n°1,68 au CR n°56),
N°5 : CR n°56.
N°6 : VC n°126.

Le Conseil Municipal est favorable à l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des voies suivantes de son domaine privé :

Chemins ruraux indiqués sur la liste ci-dessus par les numéros :

G.R. 65 (Voie du PUY-EN-VELAY) :

N° 1 : CR n°32 de Lauraët au Pont d'Artigues,
N°4 : CR n°38 de Montréal à Condom (de la VC n°116 a la VC n°121),
N°9 : CR n°60 de Montréal a Lagraulet.
N°16 : CR n°88 de Bidalere au moulin de Jaulin.
N°17 : CR n°21.

G.R. 654 (Voie de VEZELAY)

N°1 : CR de Pitous au Carrere Longue (du CR n°24 de la commune de Fources jusqu'au CR n°1),
N°2 : CR el de Montréal a Mezin,
N°5 : CR n°56.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- émet un avis favorable sur la variante au PDIPR

- accepte l'inscription à ce plan des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux ci-après désignés :

Le Conseil municipal s'engage à :

- ne pas aliéner les sentiers inscrits au plan,
- préserver leur accessibilité,
- proposer au Conseil Départemental un itinéraire public de substitution de caractéristiques semblables, en cas d'aliénation d'un chemin rural.

Fait à MONTREAL le 12 octobre 2021

Le Maire,